

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19h30, au bureau municipal, 25, rue Des Loisirs.

Sont présents :  
Diane Kirouac, conseillère  
Colette Gagnon, conseillère  
Alexandre Bergeron, conseiller  
Dominique Poulin, conseiller  
Mélanie Vogt, conseillère  
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

**Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes pour la période du 4 mai au 1<sup>er</sup> juin 2015;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Vibration de la rue Principale ;
6. Autorisation du droit de passage – Classique des Appalaches ;
7. Résolution achat du 1245, rue Principale ;
8. Résolution MTQ – demande d'intervention ;
9. Résolution pour demande de subvention Député Schneeberger ;
10. Dossier J.-Alain Laroche – dérogation ;
11. Proposition de système de traitement d'eau ;
12. Suivi des dossiers du mois en cours ;
13. Lecture de la correspondance ;
14. Varia ;
15. Période de questions de l'assistance ;
16. Levée de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous et rappelle qu'il y aura une consultation publique pour le projet de Ferme Lansé le 16 juin prochain ici à la salle du conseil. De retenir la date du 27 juin pour la soirée caravane cinéma dès 21h00 qu'il y aura popcorn et barbe à papa pour tous. Il souligne également que ce sera la fête des Pères le dimanche 21 juin prochain il souhaite bonne fête à tous les papas. Il précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

**2015-074 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> juin 2015 soit adopté et que le point 10 est reporté à une séance ultérieure, le varia demeure ouvert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-075 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et extraordinaire du 25 mai 2015**

**Proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** le procès-verbal du 4 et 25 mai 2015 soient adoptées tel que rédigé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-055 Approbation des comptes pour la période du 4 mai au 1<sup>er</sup> juin 2015**

**Proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #2750 à #2782 au montant de 45 709.89\$

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 1<sup>er</sup> juin 2015.

---

Suzanne Crête, g.m.a.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-076 Autorisation du droit de passage – Classique des Appalaches**

**Attendu que** l'évènement La Classique des Appalaches a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du Nord-Est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord ;

**Attendu que** les circuits de la Classique des Appalaches traverseront 14 municipalité les 19 et 20 septembre 2015 ;

**Attendu qu'un** tel événement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement ;

**Attendu que** pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des Transports (MTQM) doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet ;

**Attendu que** des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'événement efficacement et de façon sécuritaire.

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** la municipalité de Saint-Albert autorise le passage de cycliste sur des portions de ses routes pour l'événement La Classique des Appalaches les 19 et 20 septembre 2015;

**Que** la municipalité de Saint-Albert s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la Classique des Appalaches afin de planifier le bon déroulement de l'événement;

**Que** la municipalité de Saint-Albert mandate Alain St-Pierre, maire, pour répondre aux questions du Ministère des Transports (MTQ), le cas échéant.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

#### **2015-077 Achat du 1245, rue Principale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Albert achète de la **Caisse Desjardins des Bois-Francs**, ayant son siège social au 300 boulevard des Bois-Francs Sud, C.P. 800, Victoriaville, province de Québec, G6P 7W7, l'immeuble suivant, savoir:

#### **DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 181 399)** du **Cadastre du Québec**, circonscription foncière d'**Arthabaska**. Contenant en superficie dix mille cent soixante-huit mètres carrés (10 168,0 m<sup>2</sup>).

Tel que le tout se trouve actuellement, avec bâtisse commerciale dessus construite portant l'adresse **1245 rue Principale, Saint-Albert**, province de Québec, JOA 1E0, circonstances et dépendances.

**ATTENDU QUE** la considération totale qui doit être payée par la Municipalité pour l'achat dudit immeuble, soit la somme de **DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (225 000,00 \$)**, plus les taxes applicables, qui sera payable par la Municipalité à la Caisse en un seul et unique versement devenant dû au plus tard CINQ (5) suivant la date des présentes. Cette somme ne portera aucun intérêt.

**ATTENDU QUE** le projet de l'acte de vente notarié qui doit être signé par la **Caisse Desjardins des Bois-Francs** en faveur de la **Municipalité**, ainsi que tous les termes et conditions y afférant, ayant été soumis à la considération de cette assemblée, soit et est dûment approuvé par les présentes.

Par conséquent il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

**QUE** le maire, **ALAIN ST-PIERRE** et la directrice-générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, **SUZANNE CRÊTE**, soient et ils sont par les présentes dûment autorisés à signer

pour et au nom de cette Municipalité ledit acte de vente rédigé suivant ou substantiellement selon la forme et les termes du susdit projet, avec tous amendements qu'ils jugeront à propos d'y apporter (leur approbation étant établie d'une manière concluante par leur signature audit acte), ainsi que tous les autres actes, documents, instruments et écrits pour donner effet aux présentes.

**QUE** tous les actes, documents, instruments, écrits, faits ou procédures se rapportant audit acte de vente qui auraient pu avoir été exécutés, faits, conclus ou passés au nom de cette Municipalité par le maire et par la directrice-générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, soient et ils sont par les présentes expressément approuvés, ratifiés et confirmés.

**QUE** la Municipalité mandate Me Hélène Lévesque, notaire à Victoriaville, pour préparer et instrumenter ledit acte de vente.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-078 Résolution municipale pour des interventions à réaliser sur une route du Ministère des Transports du Québec(MTQ)**

**Attendu que** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2015, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

**Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2015 ;

**Que** la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;

**Que** la Municipalité de Saint-Albert nomme Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

**Adopté** à l'unanimité

**2015-079 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Albert dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal projette des travaux sur les rues du Petit-Rapide et de la 4<sup>e</sup> Avenue Est ;

**Attendu que** l'estimé des coûts est de plus ou moins 70 000\$ ;

Par conséquent il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

De demander au Député, Monsieur Sébastien Schneeberger une aide financière de 25 000\$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2015-080 Traitement de l'eau dans la salle du Pavillon**

**ATTENDU QUE** la municipalité a mandaté la firme WSP Canada Inc. pour une étude décrivant les équipements nécessaires pour l'enlèvement de l'arsenic et la préparation du certificat d'autorisation au MDDELCC;

**ATTENDU QUE** le certificat d'autorisation doit être présenté au MDDELCC pour approbation;

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

**D'autoriser** la firme WSP Canada Inc. à transmettre la demande de certificat d'autorisation pour corriger et traiter l'arsenic dans l'eau potable dans la salle du Pavillon au MDDELCC et d'informer le MDDELCC que la municipalité s'engage au plus tard 60 jours après la fin des travaux, de transmettre une attestation quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée signée par un ingénieur membre de l'OIQ.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2015-081 Lumière de rue solaire – Rang 9**

**Attendu que** la lumière de rue solaire au coin du rang 9 est défectueuse ;

**Attendu que** nous avons demandé un estimé à Énergieable pour le remplacement de la lumière ;

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

D'accepter l'offre de Énergieable au coût de 510.00\$ plus taxes.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2015-082 CPTAQ – Réal Lacharité**

**Attendu que** Monsieur Réal Lacharité fait une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**Attendu que** cette demande est pour agrandir l'emplacement actuel du lot 5 180 660;

**Attendu que** pour ce faire, il désire acquérir de Ferme Sonnhalde Inc. une partie boisée du lot 5 180 661 d'une superficie de 11,76 ha. située de l'autre côté de la rivière ;

**Attendu que** Ferme Sonnhalde Inc. n'exploite pas cette partie boisée et ce champ n'est pas très grand rapport à ce qu'elle possède en tout;

**Attendu que** Ferme Sonnhalde Inc. n'est pas intéressée à investir sur cette partie située de l'autre côté de la rivière ;

**Attendu que** cette demande demeure en zone agricole ;

**Attendu que** la demande est conforme au règlement municipal;

Par conséquent il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Que** la municipalité de Saint-Albert appuie la demande d'aliénation en faveur de Monsieur Réal Lacharité afin d'agrandir l'emplacement actuel jusqu'à la rivière.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-083 CPTAQ – Ferme Chabert**

**Attendu que** Ferme Chabert Inc. fait une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**Attendu que** cette demande est pour des fins d'aliénation et de morcellement ;

**Attendu que** Ferme Lesfranches Inc., est intéressé à acheter un lopin de terre portant le lot 5 180 636 afin d'agrandir son emplacement actuel ;

**Attendu que** Ferme Chabert désire également vendre à des acquéreurs éventuels les lots 5 180 634 et 5 182 384 ;

**Attendu que** dans le secteur du lot visé, que la demande est forte pour ces terres ;

**Attendu que** le demandeur n'a aucune crainte de se trouver un acquéreur parmi tous les agriculteurs voisins ;

**Attendu que** cette demande demeure en zone agricole ;

**Attendu que** la demande est conforme au règlement municipal;

Par conséquent il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** la municipalité de Saint-Albert appuie la demande d'aliénation et de morcellement en faveur de Ferme Chabert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-084 Emplacement du jeu d'eau**

**Attendu que** lors d'une séance du conseil ultérieure il a été convenu que chaque élu visite le terrain de la municipalité afin de trouver l'emplacement idéal pour installer le jeu d'eau ;

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

**Que** l'emplacement retenu soit dans le Parc sentier de la nature, près du Carré Desjardins.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-085 Aménagement Paysager**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Albert a autorisé des travaux d'aménagement paysager à Paysagement Nancy ;

**Attendu que** lors de l'acceptation des travaux, la municipalité a accepté le plan no 1, et était en attente de décision pour le plan numéro 3.

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** le plan numéro 3 soit accepté. Celui-ci était inclus dans la soumission dans la résolution numéro 2015-067.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-086 Levée de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015**

**Il est proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Que** la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin soit levée à 21h18.

---

Alain St-Pierre,  
Maire

---

Suzanne Crête, Directrice générale /  
Secrétaire-trésorière